



DOCUMENT EXPLICATIF SUR LES PROJETS DE STAGES RÉMUNÉRÉS EN ENTREPRISE

* Attention, ce document n'est pas un document officiel de la CPMT. Il a été réalisé par le RQuODE pour ses membres dans le but de faciliter la compréhension du programme.

Les projets de développement des compétences au moyen de stages rémunérés en entreprise

La Commission des Partenaires du Marché du Travail (CPMT) possède un programme de subvention destiné à soutenir des projets liés au développement des compétences: le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDCRMO). Les projets de stages rémunérés peuvent être financés via le programme « Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi », qui comprend plusieurs volets. Le volet 5 est celui qui nous concerne : « Développement des compétences au moyen de stages rémunérés en entreprise ».

Le volet 5 fonctionne par un **système d'appels de projets** : il y en a en moyenne deux par année.

Principe : Former en milieu de travail par le biais d'un stage structuré.

Deux objectifs :

- ① Répondre aux besoins des entreprises connaissant des difficultés de recrutement
- ② Favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail

1. Les critères :

Clientèles :

- Personnes sans emploi et sous-représentées sur le marché du travail
- Personnes ne possédant pas les qualifications requises pour les postes à combler

Entreprises :

- Un poste ciblé dans un secteur d'activité (métier semi-spécialisé)
- Période d'apprentissage : formation selon un plan structuré
- Stage à temps plein (≥ 30 h par semaine)

À noter : les personnes embauchées comme stagiaires doivent s'ajouter aux effectifs réguliers (pas d'emploi saisonnier) ou occuper un poste vacant qui n'a pas fait l'objet d'une réduction de personnel.

Projet :

- Approche collective : plusieurs régions, entreprises et stagiaires

- Durée maximale du projet : 24 mois
- Durée maximale du stage : 26 semaines

À noter : la durée du stage est déterminée par le plan de formation.

Types de formation admissibles :

- Formateur agréé (max. 150\$ de l'heure, incluant 50 % des taxes)
- Formation par un établissement d'enseignement ou par un ordre professionnel
- Formation interne (remboursement du salaire réel du mentor)
- Tutorat (dans des cas spécifiques)

À noter : ces différents types de formation peuvent être combinés.

2. Le financement disponible

Taux de remboursement des dépenses admissibles :

- 100 % des dépenses pour la diffusion de la formation et l'élaboration de contenu de formation
- 100 % des dépenses pour les activités d'accompagnement du stagiaire (deux heures par semaine)

Remboursement dégressif du salaire du stagiaire : 50 % du salaire de base, jusqu'à un maximum de 10 \$ de l'heure (jusqu'à concurrence de 20 \$ de l'heure payé).

% de la durée du stage	Taux de remboursement
1 ^{er} tiers du stage	75 % du salaire de base, jusqu'à un maximum de 15 \$ l'heure
2 ^e tiers du stage	50 % du salaire de base, jusqu'à un maximum de 10 \$ l'heure
3 ^e tiers du stage	25 % du salaire de base, jusqu'à un maximum de 5 \$ l'heure

Autres dépenses admissibles:

- 500 \$ par organisme pour les frais de promotion
- Frais d'impression au besoin
- Frais de déplacement et d'hébergement au besoin (pour un aller de plus de 100 km seulement)

+ Partage des frais de gestion (10 %) avec le RQuODE : 5 % pour le RQuODE et 5 % pour le(s) organisme(s)

Dépenses non admissibles :

- Frais de déplacement au quotidien
- Frais de repas

Étapes à suivre pour le développement et le dépôt d'une demande

1. Mûrir un projet de stages rémunérés : identifier les éléments indispensables

Liste de contrôle ①

- Un secteur d'activité précis
- Un poste unique (métier semi-spécialisé)
- Un besoin parmi les entreprises du secteur
- Un mécanisme de formation (établissement d'enseignement, en entreprise, etc.)

Une fois ces éléments réunis et réfléchis, **contacter le RQuODE pour valider le projet**

2. Remplir une demande de subvention préliminaire

Liste de contrôle ②

- Demande de subvention préliminaire (cf. gabarit), incluant :
 - La justification du besoin (perspectives d'emploi, etc.)
 - Les moyens retenus pour la formation et le suivi des apprentissages
 - Les ressources nécessaires (humaines, matérielles)
 - Le calendrier du projet
- Budget préliminaire

Le RQuODE vous contactera pour peaufiner ou préciser certains éléments en fonction des demandes de la CPMT

3. Rédiger une demande de subvention finale

Liste de contrôle ③

- Demande de subvention révisée en fonction des commentaires fournis
- Budget final
- Lettre(s) d'appui du ou des organisme(s)
- Lettres d'intérêt des entreprises
- Plan de formation détaillé

Une fois la demande finalisée, **le RQuODE la soumettra directement à la CPMT**

A retenir :

- Mieux vaut prendre son temps pour développer un projet solide, avec plusieurs partenaires
- Un organisme ne peut déposer un projet directement à la CPMT : tous les projets doivent être déposés par le RQuODE à titre de promoteur collectif

Pour toute question, communiquer avec Mylène Mattei, chargée de projet – Soutien aux membres:
mmattei@rquode.com ou 514 721-3051 poste 2

Aperçu des projets de stages rémunérés du RQuODE



4 projets réalisés ou en cours :

1. 3 régions (Abitibi, Montréal, Centre-du-Québec), 47 participants
2. 4 régions (Abitibi, Estrie, Laval, Montréal), 80 participants
3. 1 région (Mauricie), 20 participants
4. 3 régions (Montérégie, Côte-Nord, Montréal), 40 participants

Particularités des projets :

- Fonction : conseiller-vendeur
- Formation offerte par les organismes sous forme de tutorat, durée de 8 semaines
- Entrée continue



2 projets réalisés ou en cours :

1. 1 région (Capitale-Nationale), 8 participants
2. 1 région (Capitale-Nationale), 10 participants
projet non piloté par le RQuODE

Particularités des projets :

- Projet #1 : aide-cuisinier, durée de 12 semaines
- Projet #2 : apprenti-cuisinier, durée de 26 semaines
- Formation offerte par un Centre de formation professionnelle



1 projet réalisé :

1. 1 région (Montréal), 9 participants

Particularités du projet :

- Fonction : opérateur de machine d'usinage
- Formule : alternance travail-études, durée de 26 semaines
- Formation offerte par un Centre de formation professionnelle